



Achat d'une maison avec une partie louée

Par **cannelle35**, le **22/04/2011 à 11:15**

Bonjour, nous avons achetés une maison il y a environ 6 mois dont le rez de chaussé est loué depuis 10 ans à un kiné (bail locatif simple et non professionnel). L'acte de vente stipulait que le locataire avait un an à partir de la date de décès de l'ancien proprio pour quitter les lieux, date fixée au 12 mars 2011. À notre entrée dans le logement le locataire nous a demandé si nous pouvions le garder, n'étant pas contre un petit revenu supplémentaire nous avons accepté verbalement en lui disant qu'au terme du 12 mars nous lui referions un bail professionnel ceci afin d'être dans la loi. Quelques jours avant cette échéance, il nous a informé qu'il contestait son ancien bail (celui qu'il avait avec l'ancien proprio) et qu'il ne quitterait donc pas les lieux ni n'accepterait un nouveau bail. Après consultation de l'agence immo et de notre notaire il se trouve en effet que cet ancien bail est contestable. Mais nous nous avons acheté une maison qui devait être libre dans l'année, et ni le notaire, ni le locataire ne semble régulariser la situation. Quels recours avons nous, le notaire est en faute, l'agence immo également ? Merci de ce que vous pourrez faire pour nous car nous sommes dans une impasse. Cordialement